

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

## AMENDEMENT

N ° II-CF80

présenté par

Mme Manon Meunier, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.